

tration de richesses oisives. La presse demande à l'administration de la banque de France un peu d'initiative, certaines décisions qui seraient propres à stimuler le mouvement industriel et la production. Que n'envoie-t-on pas quelques millions en Canada ? Il y a bien place pour quelques usines nouvelles, et il y a même beaucoup d'industries en souffrance, faute de capitaux, *working capital*, pour leur faire traverser la crise actuelle, ou leur faire produire tout ce que leur outillage leur permettrait de livrer. J'ai cité ces chiffres pour fournir une réplique à quelques-uns de mes amis, emprunteurs malheureux, qui reçoivent, très-souvent, des caissiers cette laconique mais expressive réponse : "Pas de fonds." Qu'on se le dise. Il y en a à remuer à la pelle, dans la Banque de France.

Le soleil qui a éclairé l'anniversaire du vieil empereur Guillaume, a aussi caressé la Turquie de ses rayons vivifiants. La Turquie, depuis deux jours, est un pays où Mahomet aurait bien du mal à retrouver un exemplaire du Coran, sans quelques pages déchirées. Sa Hautesse, le sultan Abdul-Hamid a doté la Sublime Porte d'un gouvernement constitutionnel, avec deux Chambres, élues, il est vrai, à coups de bâtons et à coups de fusils ; mais enfin, *la paix règne en Turquie* depuis que le sultan a fait son *speech* à ses deux chambres, *speech* assez chrétien pour un musulman, et pas mal ressemblant à tous les discours d'ouverture des vieilles Chambres des vieux pays. C'est étonnant comme ça s'apprend vite, l'art de déguiser sa pensée. Les Turcs font des tours de force, dans ce moment-ci, pour prouver à l'Europe qu'ils n'ont pas besoin d'avoir l'épée dans les reins pour accorder des réformes à l'empire et aide et protection aux chrétiens. Ils sont du parti réformiste, il paraît.

Dans son discours, Abdul-Hamid remercie Dieu, c'est-à-dire Allah, de la paix intervenue entre la Serbie et la Turquie ; espère que le Monténégro va bientôt emboîter le pas derrière la Serbie ; que la Russie va désarmer ; que les chambres vont voter les subsides nécessaires à son gouvernement ; que l'on prendra des mesures pour garantir les créances des porteurs d'emprunt turc, et que tout ira comme dans le meilleur des mondes. La ritournelle ordinaire, quoi. Cependant, le protocole que le général Ignatieff a soumis aux puissances n'est pas encore signé. Il le sera peut-être aujourd'hui, mais, pour ma part, je ne crois pas que la question d'Orient ait encore sa solution radicale. Les Turcs ont beau protester de leur affection pour leurs concitoyens chrétiens, et leur promettre aide et protection, les Russes savent que cela veut dire "qu'ils aiment les chrétiens comme eux aiment les moutons, pour les manger, et rien de plus."

Le fameux Billoir, dont je vous disais un mot en terminant ma dernière lettre, est passé en Cour d'Assises et a été condamné à la peine capitale. Il sera guillotiné, si son recours en grâce est rejeté. Billoir a été soldat français pendant trente ans et a toujours bien servi ; il a la médaille militaire et reçoit une pension. Il a dit à ses gardiens : "Ce n'est pas possible, on ne guillotinerait pas un vieux soldat comme moi." Il espère. Ce que j'ai trouvé de plus extraordinaire dans ce procès, ça été de voir l'affluence de curieux qui se bousculaient pour y assister. Vous serez aussi surpris que moi quand vous lirez qu'au premier rang, en face du tribunal, était assise madame la princesse de Hohenlohe, ambassadrice de la Prusse, et *l'abbé Quéz*. Il y avait beaucoup d'actrices du Théâtre-Français, qui vont y chercher, les uns une pose, d'autres une intonation, qui peuvent leur servir ; mais une ambassadrice ? Je vous le demande ! C'est comme cela que les choses se passent dans le grand monde. Madame assiste aux débats et à la condamnation, et son cocher ira à la Roquette voir guillotiner le pauvre diable que sa maîtresse a vu sur le gril. Mme Schneider, l'actrice, n'a pas perdu une séance. Elle apportait des provisions qu'elle grignotait sur ses genoux.

J'ai assisté à la grande joute oratoire

entre M. Paul de Cassagnac et M. Jules Simon, à l'occasion de la demande en poursuite contre celui-ci. M. de Cassagnac est rédacteur-en-chef du *Pays*, et en même temps député. Or, pendant la session, un député est inviolable et jouit de certaines immunités dont la Chambre seule peut le relever. C'est ainsi qu'il ne pouvait pas être poursuivi pour délit de presse et délit contre le droit commun, sans l'autorisation de la Chambre.

M. de Cassagnac a parlé deux heures et demie et a pris cette position : "La majorité de la Chambre est républicaine et comme telle veut la liberté de la presse, qu'elle a toujours revendiquée sous l'empire ; donc, vous allez refuser les poursuites. Je suis député : sous l'empire, quand il s'est agi de poursuivre M. Henri Rochefort pour délit de presse, tous les députés républicains d'alors ont plaidé son inviolabilité et ont conclu et voté pour le renvoi des poursuites ; vous allez, donc, messieurs les républicains, m'accorder les mêmes immunités." Il a dit aux républicains : "Vous voyez en moi un écrivain et un député. Ne considérez pas ma couleur politique, ni mon drapeau, pour me juger. Vous êtes au pouvoir, n'invoquez pas les lois de l'empire, que vous avez toujours combattus, mais jugez-moi suivant vos principes et vos convictions. Traitez-moi comme vous avez voulu traiter MM. Rochefort et Ranc, et j'espère trouver dans l'urne les noms de tous les députés tels que Simon, Grévy, Ferry, etc. Le principe est toujours le même. Je suis l'adversaire implacable de la République et je la combattrai partout, c'est vrai, mais vous étiez sincères dans le passé, je suis confiant dans le présent." M. de Cassagnac prit à partie M. Jules Simon, président du Conseil, et lui lut une partie de ce qu'il avait écrit pour demander la liberté de la presse. Il lut aussi des extraits de trente journaux républicains, qui méritaient des poursuites plus que lui, mais que l'on tolérait. Enfin, il parla pendant deux heures et demie. M. Simon, sûr de sa majorité, lui répondit "que tant que la liberté de la presse ne serait pas proclamée, par une loi *ad hoc*, comme premier ministre, son devoir était de faire observer par tout le monde indistinctement, ces lois, toutes mauvaises qu'elles fussent."

Les radicaux ont été plus conséquents, et, par l'organe de M. Madier de Montjau, ils ont blâmé M. Jules Simon de faire ce qu'il ne voulait pas qu'il lui fût fait, et comme partisans de la liberté absolue de la presse, ils ont voté contre les poursuites, avec la droite. Cependant, par une majorité de près de cent, elles furent autorisées. Beaucoup de légitimistes s'abstinrent.

Depuis mon arrivée à Paris, j'habite le quartier des étrangers, c'est-à-dire coin de rue de Rivoli et de la rue d'Alger, voisine de la rue Castiglione, où le juge Berthelot, Mme Berthelot et leur fils occupent un appartement à l'hôtel de Castiglione.

Nous nous visitons facilement et souvent. Madame Berthelot a éprouvé du mieux, mais elle n'est pas encore parfaitement guérie.

Mon attention a été attirée sur la correspondance de M. Frédéric Gaillardet dans le *Courrier des Etats-Unis* du 1er mars. M. Gaillardet termine par une histoire assez malséante sur un juge canadien qu'il désigne sous le nom de M. X., qui aurait eu sa montre et sa chaîne volées aux Italiens, et aussi son lorgnon. Racontée dans des termes et de manière à plaire peut-être à une certaine société de Paris, cette histoire ne peut nullement convenir à notre bonne société canadienne-française, qui ne croira pas un instant ce mauvais badinage de M. Gaillardet sur un Canadien honorable et honoré, non-seulement en Canada, mais même à Paris, ce dont je suis témoin. Son âge aurait dû le protéger ; et d'ailleurs son caractère et ses habitudes sont connues de tous.

Je suis autorisé par l'honorable juge à dire (style du Palais à Montréal) que tous et chacun des faits qui y sont rapportés si lestement par M. Gaillardet sont positivement faux. L'honorable juge ne s'est

donné qu'une fois le plaisir d'entendre sa compatriote distinguée, Albani, le mardi 16 janvier dernier. C'était pour y conduire sa dame qui avait eu quelque mieux ; tous deux étaient accompagnés de leur fils. La montre du juge n'a jamais été enlevée de son gilet, pas plus que la chaîne et le lorgnon, ni là ni ailleurs. Vous voyez que notre juge canadien a, comme toujours, bonne mémoire, et qu'il peut très-bien préciser les faits et les dates au besoin. Mais c'est assez sur ce sujet.

Le juge Berthelot partira bientôt pour Rome avec Mme Berthelot et leur fils, pour prendre part aux solennités du cinquantième du Saint-Père. Je me propose de faire le même pèlerinage.

G. A. DROLET.

## LES HOMMES DE 37-38

### Pierre Amiot

C'était un dur régime que celui de la prison de Montréal en 1837 et 1838, un véritable régime de prison d'état, qui tue plus lentement, mais presque aussi sûrement que l'échafaud.

Sans les secours généreux donnés aux prisonniers par des parents ou des amis, un grand nombre auraient succombé. On leur donnait pour toute nourriture une livre et demie de pain par jour et un gallon d'eau, une cellule où un homme pouvait à peine se retourner quand il était couché, point de lit ni de paille, pas même une couverture.

Il est facile de s'imaginer l'effet que produisait un pareil régime sur des hommes habitués à bien vivre, et en proie aux angoisses les plus douloureuses. Parmi ceux qui ne purent y résister, il faut placer au premier rang M. Pierre Amiot.

Fait prisonnier près du champ de bataille de Saint-Charles où il s'était battu bravement à côté des Marchesseault et des Hébert, il tomba malade peu de temps après son entrée dans la prison.

Il était reconnu par tout le monde, constaté par les médecins, que c'était le régime de la prison qui le tuait, que le bon air, une nourriture saine, et les soins de la famille le rendraient à la santé ; mais toutes les démarches tentées pour le faire sortir furent inutiles ; il avait montré trop de dévouement à la cause nationale pour exciter la pitié de ses géoliers.

Il ne sortit comme les autres qu'au mois de juillet 1838, en vertu de l'amnistie proclamée par Durham.

La liberté, les soins les plus empressés, les sympathies les plus touchantes le ranimèrent un peu, mais ne purent le sauver ; il mourut au mois de janvier suivant.

M. Amiot était, en 1816, un bon cultivateur de la paroisse de Verchères, lorsqu'il fut élu pour représenter, dans la Chambre d'Assemblée, le comté de Surrey, qui comprenait alors les comtés de Verchères et de Chambly.

Les patriotes crurent qu'ils auraient en lui un défenseur énergique de leurs droits, un vaillant soldat dans la lutte que les Papineau et les Bédard soutenaient contre la bureaucratie.

Ils ne se trompèrent pas.

Pendant vingt ans, il fut fidèle au drapeau, combattit sans relâche, et se distingua par des actes de sacrifice et de courage. Ayant, en 1827, agi comme vice-président d'une assemblée publique convoquée à Verchères, dans le but de demander le rappel de lord Dalhousie, le gouverneur lui demanda compte de sa conduite.

Il refusa de répondre et fut destitué comme capitaine de milice.

En 1830, lors de la division du comté de Surrey, il fut élu pour le comté de Verchères, et le gouvernement lui donna le grade de major dans la milice. Il continua de mériter la confiance des patriotes et fut de nouveau destitué pour avoir assisté à l'Assemblée de Saint-Charles, et y avoir proposé une résolution.

Préchant d'exemple comme de parole, il prit le fusil en 1837 et se rendit à Saint-Charles pour faire le coup de feu. Il se distingua parmi cette poignée de braves qui, mitraillés à bout portant, entourés par les soldats de Wetherall,

sans chef et sans munitions, se battirent à la fin à coups de crosse de fusil. Quand il jugea que tout était fini, lorsqu'il eut vu tomber à côté de lui presque tous ses compagnons d'armes, il chercha son salut dans la fuite et réussit d'abord à faire son chemin à travers les balles et les boulets. Mais il fut bientôt arrêté, enchaîné et conduit à la prison de Montréal, où, comme nous l'avons dit, l'humidité, le mauvais air et les privations détruisirent en peu de temps sa constitution.

Mieux eut valu pour lui mourir sur le champ de bataille, que de s'éteindre si tristement dans les murs d'une prison ; c'est ce qu'il disait quelquefois, mais il ajoutait que ce n'était pas sa faute si les balles l'avaient épargné à Saint-Charles.

Il n'en a pas moins de mérite et le droit d'être placé parmi les héros et les victimes de 37-38, à côté des Chénier et des Perreault, des De Lorimier et des Duquette, car, comme eux, il a offert son sang et il est mort pour la liberté de son pays.

M. Amiot n'avait pas beaucoup d'instruction, il ne savait à peu près que ce qu'il avait appris de lui-même ; mais c'était un homme d'un esprit solide et surtout d'un caractère d'airain. Comme cet autre patriote de 37, auquel le géolier demandait ironiquement qui il était, il aurait pu répondre : *J'ai-t-un homme*. Oui, c'était un homme, et c'est tout dire.

M. Amiot laissa trois fils, dont un seul surviva—le capt. Pierre Amiot, de Verchères—et deux filles, dont l'une épousa le Dr. Dansereau, beau-frère de l'hon. M. Geoffrion, et l'autre, M. Prosper Larose, ancien marchand de Verchères.

On se souvient encore, dans les paroisses du Sud, de la mort tragique de l'un des fils de M. Amiot.

Il venait d'être reçu médecin et exerçait sa profession avec succès.

C'était un homme déterminé, capable de tout faire, une fois sous l'empire d'un sentiment.

Il courtisait une jeune fille de Verchères, une demoiselle Dansereau, sœur de madame F. Geoffrion, et il était question de mariage entre eux. Mais, mademoiselle Dansereau ayant appris que le Dr. Amiot s'enivrait quelquefois, et s'en étant elle-même aperçue, elle lui dit, un jour, que *s'il venait jamais la voir sous l'influence de la boisson*, tout serait fini entre eux.

C'était elle-même une femme d'énergie, comme on va le voir.

Le Dr. Amiot tint bon pendant quelque temps ; malheureusement, étant allé, un jour, dans une paroisse voisine, il but plus qu'il ne fallait et alla, à son retour, voir sa fiancée. Celle-ci indignée lui rappela ce qu'elle lui avait dit et ajouta : "Docteur, si vous n'êtes pas capable de tenir votre parole, moi je la tiendrai, tout est fini entre nous."

Le jeune homme se leva et dit en sortant, d'une voix concentrée : "Adieu, mademoiselle." Comme la jeune fille ne paraissait pas attacher à ses paroles le sens qu'il leur donnait, il ajouta : "Oui, adieu, et vous verrez ce que cela veut dire," et il partit sans que personne dans la famille de M. Dansereau soupçonnât ce qu'il méditait.

Il était de ces hommes chez qui l'action suit de près la pensée.

Une demi-heure après, on annonçait que le Dr. Amiot se mourait. Il s'était empoisonné, en rentrant chez lui, avec du laudanum.

La mort fut prompte.

L'honorable M. Geoffrion demeure aujourd'hui dans la maison et sur la propriété de M. Amiot.

L. O. DAVID.

"Il n'est pas nécessaire que vous ayez un seul cheveu blanc sur votre tête," comme disent ceux qui font usage du *Rénovateur* Parisien de Luby pour la chevelure, car c'est indubitablement la meilleure préparation pour la tête qui soit connue, et un article indispensable sur la table de toilette. Lorsque vous servez de cette préparation, vous n'avez besoin ni d'huile ni de pomade ; les propriétés balsamiques qu'elle contient activent la croissance des cheveux, nettoient la peau et laissent la tête fraîche et exempte de toute souillure. On peut se la procurer au Medical Hall et dans toutes les autres pharmacies en grandes bouteilles de 50 centimes chaque. Devins et Bolton, pharmaciens, Montréal, ont été nommés seuls agents pour le Canada.